

Nanterre le :

COTISATION :

Cher adhérent, adhérente,

Le montant de la cotisation étant fixé à 20 Euros, merci de nous adresser un chèque de ce montant à l'ordre de l'ARTP (adresse ci-dessous) ou de faire un virement bancaire au compte indiqué ci-après.

Dans cette attente nous vous adressons notre amical souvenir.

Le Président

Adresse Postale de l'ARTP :

Association des Retraités de TECHNIP – TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE
2126, boulevard de la DEFENSE - CS 10266
92741 NANTERRE CEDEX – France

Compte Bancaire de l'ARTP :

IBAN FR03 3000 2007 7500 0000 6168 U77